



OBJET : Consultation pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle sur l'itinérance à VTT dans les Écrins.

Mai 2019

Date limite de remise des offres : lundi 17 juin à 12h



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



Opération soutenue par l'État
FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



EN PARTENARIAT AVEC LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Projet financé avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le Massif Alpin avec le Fonds Européen de Développement Régional ». Il bénéficie également du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'État à travers le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Parc national des Ecrins

Domaine de Charance • 05000 Gap

Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax: +33 (0)4 92 52 38 34

www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

CONTEXTE DU PROJET

En 2014, le Parc national des Ecrins a réalisé une étude pour la qualification d'une offre touristique d'itinérance douce autour du GR 50 (tour du massif des Ecrins par les vallées et les villages). Les conclusions orientent le territoire vers un programme de développement de l'itinérance autour du massif des Ecrins à travers la redynamisation du GR 54 (tour du massif par les hauteurs) et de la qualification d'itinérance pour tous : « Les balcons des Ecrins » en relation avec le GR 50.

Le concept du projet s'est positionné autour de la notion de Grand Tour du plus haut massif des Alpes du Sud, espace protégé, réalisable de plusieurs façons pour plusieurs publics. Un « Grand Tour » éco touristique dans l'un des 10 Parcs nationaux français. Il s'agit du Grand Tour des Ecrins .

Le « Grand Tour des Ecrins » est construit comme une marque ombrelle regroupant les offres :

- « Le Tour de l'Oisans et des Ecrins » (GR 54) : une grande itinérance pédestre en cœur de massif.
- « Les Balcons des Ecrins » : des itinérances plus douces et pour tous entre villages et sommets, à parcourir à pied, à VTT, à cheval/âne, en trail, en VAE...

Le Grand Tour des Ecrins est une marque déposée qui bénéficie également d'un signe graphique et d'un guide de communication partagé avec les structures de promotion et les professionnels du tourisme impliqués dans les offres de randonnées itinérantes.

Un programme pluriannuel cofinancé par l'Europe et l'État a débuté en 2015, année pendant laquelle le signe et le guide de la marque Grand Tour des Ecrins ainsi que des outils de promotion ont été développés.

Téléchargement ici : http://www.grand-tour-ecrins.fr/images/custom/pages/telechargements/Grand-Tour-Ecrins_Guide-Marque_2015.pdf

Puis, les années 2016 et 2017 ont constitué une période de renforcement de l'offre de randonnée itinérante avec la définition de nouveaux circuits. Plusieurs axes de travail ont ainsi été suivis: qualification de l'offre Grand Tour des Ecrins et accompagnement des socioprofessionnels, structuration de l'offre par la mise en place d'outils partagés, outils de promotion et de sensibilisation des publics sur les produits Grand Tour des Ecrins. Au jour d'aujourd'hui plus de 15 propositions de randonnées itinérantes de différents niveaux sont proposées sur le site www.grand-tour-ecrins.fr

L'année 2018 a été une phase de transition avec pour enjeu d'assurer la continuité des actions mises en place en 2016-2017 et de préparer le nouveau programme prévu sur 2019-2021. Des actions de structuration des offres ont été effectuées ainsi que des actions de promotion au travers de différents supports.

Un nouveau programme pluriannuel intitulé « Grand Itinérances Alpines » a été lancé pour 2019-2021 avec pour but d'étoffer les offres itinérantes existantes sur les Balcons des Ecrins, de diversifier au mieux les pratiques, avec notamment un travail prévu sur une offre d'itinérance en alpinisme. Ce programme comporte un volet communication, avec, par exemple, la mise en place de reportages photos et le tournages de vidéos thématiques. A travers la découverte des vallées et des paysages du massif des Ecrins, la pratique des randonnées itinérantes à pied, à cheval ou à Vtt, ou avec l'alpinisme, dans le Parc national, les vidéos valoriseront les acteurs locaux et des pratiquants. Elles mettront en relief les possibilités de séjours itinérants et les outils offerts par le Grand Tour des Ecrins pour faire une itinérance dans les meilleures conditions, en lien avec les hébergements (refuges, gîtes et chambres d'hôtes) et mettront en exergue une offre variée adaptée à tous publics selon différentes pratiques.

Le Parc national des Ecrins assure le pilotage du programme Grand Itinérances Alpines dans l'intérêt du territoire et en partenariat avec les opérateurs locaux : offices de promotion, offices de tourisme, CDT et CRT.

1. Réalisation d'une vidéo promotionnelle sur Le Grand Tour des Ecrins à VTT

A travers la valorisation des paysages variés et des patrimoines présents sur l'intégralité du massif des Ecrins la vidéo valorisera la pratique du VTT dans l'aire d'adhésion du Parc (puisqu'interdite en cœur de Parc). Elle racontera l'originalité et l'attrait de cette longue itinérance faisant le tour du massif en lien avec les hébergements jalonnant le parcours. Chaque entité territoriale constituant le massif devra être représentée (7 vallées). Un fil conducteur pourra être déterminé.

La vidéo doit présenter les Écrins comme une destination à part entière pour le VTT dans les Alpes. Le Grand Tour des Écrins à VTT est un produit touristique original et d'envergure. Elle s'adressera aux vététistes aguerris ainsi qu'aux moins expérimentés, mais d'ores et déjà pratiquants, en quête d'une aventure humaine et sportive à VTT. Elle devra donc être facile d'accès, agréable, moderne et rythmée. L'esthétique des images sera primordiale pour montrer le caractère exceptionnel des paysages du Parc national.

> Intention du maître d'ouvrage :

Le scénario devra comporter les thématiques suivantes, traitées de façon croisée :

- Diversité des paysages traversés par les vététistes (05 et 38, pistes forestières, single track, nature, villages, fond de vallée, balcons, vues sur glaciers...),
- Richesse du patrimoine naturel et culturel.
- Variété des milieux et diversité floristique et faunistique,
- Dimension humaine du massif grâce à des rencontres, avec autres vététistes, locaux (commerçants, hébergeurs...), et des émotions.

L'habillage sonore pourra intégrer ou pas, selon le scénario, de la musique, de la voix-off. Il n'y aura par contre pas d'interviews. Mais le film pourra également être utilisé sans son, pour diffusion en lieu accueillant du public (maison de parc par exemple...).

Du scénario dépendra l'intégration de panneaux avec des messages sous forme de phrases.

Un générique de début et un générique de fin présenteront différentes informations : crédits, réalisation, maître d'ouvrage, financeurs, logos, nom réalisateurs, intervenants, date de production, ainsi que l'URL du site web www.grand-tour-ecrins.fr afin de préparer son séjour. L'intégralité des éléments à faire paraître seront communiqués au prestataire.

Le film devra intégrer les préconisations du Guide de la marque du Grand Tour des Ecrins : http://www.grand-tour-ecrins.fr/images/custom/pages/telechargements/Grand-Tour-Ecrins_Guide-Marque_2015.pdf

> Formats de montage attendus :

A. Film promotionnel (1 mn 30 à 2 mn environ).

B. Réalisation d'un spot de promotion (30 à 45 secondes),

Le spot vidéo, d'une durée courte donnera un aperçu du concept de Grand Tour des Écrins sur l'itinérance à VTT dans les Écrins et la diversité des patrimoines et des paysages. Il sera monté à partir du film promotionnel.

> La mission comprend :

- Conception et écriture des synopsis puis validation par le Parc national.
Propositions et fourniture de l'illustration sonore (musique, bruitages, voix off...) et de la licence d'utilisation pour sa diffusion libre de droits.
- Organisation des séances de tournage en fonction de la météo et des disponibilités des différents intervenants.
- Réalisation des prises de vues (notamment avec personnages) et des prises de son.
- Montage conformément aux synopsis de la vidéo et du spot.
- Prise en compte des remarques du maître d'ouvrage aux différentes phases de validation.
- Finalisation de la vidéo et du spot.

- Versions sous-titrée en français (sous-titrage désactivable)
- Les reportages doivent être tournés en numérique format 4K 16/9 et son stéréo. Terminés, ils seront livrés au maître d'ouvrage en différents formats numériques : Broadcastprores 4K, 4K, fullHD 1920x1080

> Option 1 : versions sous-titrées en anglais

> Option 2 : versions traduites en anglais, si utilisation d'une voix-off

> Option 3 : modifications ultérieures (N+1 ou N+2) de certaines parties de l'habillage de la vidéo (modification logos, etc.).

La vidéo sur le sujet demandé devra permettre d'en comprendre la problématique, les buts, le milieu... Si l'aspect esthétique est un critère important, l'ambiance sonore réelle devra être intégrée afin de rendre compte au plus près du sujet présenté (recueil de propos - interview ou captation, ambiance sonore...).

> Bases de données disponibles :

Le Parc possède de nombreuses éditions ainsi qu'une importante photothèque numérique. Quelques vidéos, comme la vidéo promotionnelle de Rando Ecrins (2014), celle du Grand Tour des Ecrins (2015), le film réalisé pour les 40 ans du Parc national en 2013, ainsi que 3 reportages filmés pour présenter 3 séjours itinérants sur le massif sont également disponibles. Des séquences pourront être intégrées dans le film (vues naturalistes, paysages, etc.) si nécessaire.

Dans un premier temps les rushes seront consultables au siège du Parc national des Ecrins.

> Matériel et condition de prises de vues :

A titre d'exemplarité, le Parc national privilégiera le matériel de prise de vue léger de type appareil photo-vidéo full HD ou 4K, trépied et travelling slider. L'usage de l'hélicoptère ou de l'avion sera proscrit. L'usage du drone pourra être possible dans la mesure où les tournages seront intégralement effectués hors du cœur du Parc national des Écrins. Ce dernier élément sera discuté lors de la réunion de calage.

Les prises de vues seront réalisées lors de journées ensoleillées et des reports seront à prévoir en cas de mauvais temps ou de ciel trop couvert.

La pratique du VTT en montagne requiert une bonne condition physique. Le prestataire devra pouvoir suivre les figurants sur tous les terrains. Une bonne connaissance de l'activité est un plus pour connaître les attentes des pratiquants de VTT itinérant.

Les figurants seront choisis par le prestataire et sous sa responsabilité. Les types de populations à faire figurer à différents moments du film seront discutés en amont avec le maître d'ouvrage. Tous les vététistes seront équipés avec du matériel adéquat (casque, VTT de bonne qualité, gants, sac à dos...)

La mission sera intégralement filmée en aire d'adhésion ou à faible distance de celle-ci, l'usage du VTT étant interdit en cœur de Parc.

> Phases et délais d'exécution :

- Réunion de calage (physique) et lancement de la prestation : courant juin / juillet 2019
- Première phase (1 mois) : écriture des synopsis et organisation du tournage.
- Seconde phase (2 mois et 1/2) : tournage.
- Troisième phase (2 mois) : montage et finalisation du film et du spot.
- Livrables fournis au plus tard fin décembre 2019

Des visionnages partiels pourront être effectués, en fonction du planning de tournage, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges. Le Parc national des Ecrins pourra d'ailleurs être sur site lors de certains des tournages pour ce faire.

2. Contexte d'utilisation et modes de diffusion

La vidéo et le spot visent principalement à être diffusés sur Internet dans les offices de tourisme, sur des salons ou encore dans les différentes Maisons du Parc dont certaines comportent des salles de projection.

Le film et le spot pourront donc être utilisés de plusieurs façons :

- Visionnage sur écran de télévision ou d'ordinateur, et smartphones
- Visionnage sur sites Internet (OT, CDT, Parc, Rando Ecrins, etc.)
- Projection sur grand écran avec vidéo-projecteur
- Diffusion sur des TV locales
- Diffusion sur les réseaux sociaux

Conditions particulières :

Le Parc souhaite pouvoir réutiliser les rushes tournés lors de la réalisation du film et du spot dans d'autres vidéos si besoin. Il souhaite en obtenir une copie à la fin de la mission sous une forme numérique exploitable par ses services (format fullHD - PC) et en version Broadcast. Il sera libre de monter de nouvelles séquences, d'intégrer ces plans à l'intérieur de nouveaux films ou séquences, sous réserve d'indiquer les noms des ayants droits, et ce, pour des usages commerciaux et non commerciaux.

La proposition financière intégrera la fourniture sur disque dur des rushes au format broadcast, au format 4K mp4, et au format fullHD pour une consultation plus aisée. Les rushes devront être classés et indexés à minima. Les rushes non utilisables (image floue, tremblante...) ne devront pas être intégrés.

3. Modalités d'échange

Pour mener à bien ce projet, le Parc national tient à la collaboration la plus étroite et continue entre l'équipe de réalisation et le personnel de l'établissement, à tous les stades de la production (écriture, choix des musiques et du son,...).

Les représentants pour le Parc national des Ecrins seront Mathias Magen, chargé de mission « animation du Grand Tour des Ecrins, ainsi que Pascal Saulay, chargé de mission « image/audiovisuel ».

Une réunion au début de la prestation fixera les modalités d'échanges et de suivi, ainsi que le planning opérationnel. La première réunion sera physique et les autres pourront avoir lieu par conférence téléphonique selon la disponibilité du réalisateur et de son équipe.

Autant de rencontres que nécessaires sont également à envisager entre le prestataire et les agents du Parc lors du tournage et du montage de la vidéo et du spot. Le Parc national des Ecrins sera associé à la phase de montage. Dans l'idéal, un outil tel que « Vimeo » pourra être mis à la disposition du maître d'ouvrage pour pouvoir annoter la vidéo lors de la phase de montage.

Ayant la connaissance du terrain et des acteurs locaux nécessaire pour permettre au prestataire d'obtenir des contacts rapides avec les personnes « ressources », le maître d'ouvrage pourra également conseiller le prestataire sur les lieux permettant des prises de vues aisées ou intéressantes d'un point de vue esthétique, un échange aura lieu sur ces aspects pratiques lors de la réunion de calage.

4. Cession des droits de propriété intellectuelle

Le Parc national disposera des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo sans limitation de nombre quel que soit le support envisagé : les supports internet, les vidéoprojections et sur écrans, CD ou DVD, en VOD, en TV, etc.

Le Parc national pourra donc projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit (conférence, festival, formation, site Internet, Maisons de Parc...) et pourra aussi autoriser toute personne ou organisme à faire de même (office du tourisme/CDT, comités sportifs de nature, hébergeurs, partenaires habituels du Parc comme l'ONF, les communautés de communes, les autres services de l'état...).

La durée de cession des droits est la durée légale de protection du droit des auteurs. Dans le cas d'utilisations non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Le Parc national pourra utiliser tout ou partie des vidéos réalisées ou des rushes utilisables, les incorporer dans un autre film, ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre, le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

5. Droit à l'image

Le prestataire garantira au Parc national avoir obtenu toutes les autorisations, et droits divers nécessaires au tournage, montage et exploitation du film et du spot. On pourra noter plus particulièrement tous les droits à l'image des différentes personnes filmées, et ce, pour tous les usages voulus par le Parc national. De même, il aura obtenu les droits éventuels concernant des lieux, monuments, bâtiments ou sites spécifiques. Une autorisation de tournage en zone cœur du Parc national sera délivrée par l'établissement public si besoin

6. Négociation :

La consultation prévoit une éventuelle phase de négociation avec les entreprises ayant répondu à la consultation. Elle sera effectuée par courrier électronique avec précision des points sur lesquelles portera la négociation et les conditions de remises de proposition de la part du prestataire.

7. Critères d'attribution

- Références et approches artistiques : 40 %
- Prix : 40 %
- Critères techniques : 20 %

8. Modalités de paiement :

- 30 % à la commande
- 30 % à la fin du tournage
- 40 % à la livraison définitive

9. Pièces constitutives de l'offre

Pour chaque lot, ou pour un ensemble de lots auquel le prestataire souhaite répondre, il devra formuler une offre composée de :

- Une note méthodologique, démontrant une bonne compréhension de la demande, proposant une trame simplifiée de la méthode, et précisant le planning prévisionnel, les modalités d'intervention et d'échanges au cours de la mission.
- Un devis détaillé reprenant l'ensemble des éléments demandés
- Un book détaillé (sélection numérique) avec des images similaires et une présentation des intervenants techniques / de la société, en lien avec les demandes du maître d'ouvrage.
- Une liste de références en adéquation avec le cahier des charges.
- La liste du matériel qui sera utilisé et une note technique décrivant la chaîne de traitement de l'image.
- Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur.
- Le présent cahier des charges daté et signé.
- Assurance risques professionnels couvrant l'intégralité de la mission (déplacements, figurants...)

Contacts et renseignements

Renseignements techniques sur les lieux de prise de vue / l'organisation de la mission :

Mathias MAGEN

Chargé de mission animation du Grand Tour des Ecrins

Parc national des Ecrins

04 92 40 20 10

mathias.magen@ecrins-parcnational.fr

Renseignements techniques sur le projet :

Pascal SAULAY

Chargé de mission image/audiovisuel

Parc national des Écrins

Tél : 04 92 40 20 10

pascal.saulay@ecrins-parcnational.fr

A, le

Lu et Approuvé par le candidat

(Signature + cachet)